

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 juin 2012  
Séance du 18 juin 2012

## 8 Relations internationales – Dispositif Régional de soutien aux projets européens – demande de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
Mme PAMART  
M. MACHU  
Mme LEFEVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme CARLIER  
M. SZPIRKO  
Mme FEVRIER  
M. BELMHAND  
Mme MAUPIN

MINICITE

29 JUIN 2012

60300 SENLIS

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Creil co-organise avec ses villes partenaires des jumelages et de la coopération décentralisée, la prochaine édition des Rencontres Internationales de la Jeunesse, qui a lieu à Creil, du 10 au 17 juillet 2012. Elle rassemblera une soixantaine de jeunes. La Ville de Creil a obtenu une subvention de l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA).

# maintenant !

La Région Picardie accompagne des projets de coopération visant à favoriser les partenariats dans les domaines : social, économique, culturel, environnemental, éducatif et de la recherche. Elle apporte un soutien à leur préparation et à leur réalisation. Les projets en faveur des publics en difficulté avec un objectif d'insertion ainsi que les projets en faveur des jeunes sont privilégiés. C'est dans ce cadre que la Ville souhaite solliciter une subvention.

Le plan de financement ci-dessous est extrait du budget global de l'opération. Il fait apparaître les dépenses et les recettes au prorata des publics européens ciblés par la Région de Picardie dans le cadre du dispositif régional d'accompagnement et cela pour les dépenses engagées uniquement pour les villes d'Angleterre, d'Allemagne, de Pologne et de France.

Plan de financement proratisé	
Sources	montant en € TTC
Autofinancement	2 702,00
Fonds européens	17 214,00
Comité Jumelage	1 881,00
Conseil Régional	<b>5 416,00</b>
Conseil Général	2 360,00
TOTAL	29 573,00

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention de 5 416 €.

Vous êtes appelés à voter

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le dispositif régional de soutien au projet européen,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 18 juin 2012

Considérant les rencontres internationales de la jeunesse qui auront lieu, à Creil, en juillet 2012.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Picardie dans le cadre du dispositif de soutien aux projets européens,

# maintenant !

**Article 2 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la demande et à l'octroi de cette subvention,

**Article 3 :** d'imputer la recette correspondante sur les crédits qui seront ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 7477/04/RI/RIJ2012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29-06-12

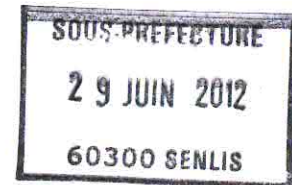
Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 29.06.12 Signature Le Maire.



3/3

